



# LES CHAMPS-GÉRAUX

## BULLETIN MUNICIPAL



**VIE MUNICIPALE**

**VIE ASSOCIATIVE**

**INFOS PRATIQUES**

**Juillet 2020 - N°75**



## ÉDITORIAL

*Chers concitoyens,*

*La pandémie du coronavirus a bouleversé la vie de chacun d'entre nous.*

*Cette période de confinement a permis de constater la fragilité du système dans lequel nous vivons.*

*Elle a révélé aussi des côtés positifs : un énorme élan de solidarité de la population et notre capacité à nous adapter à un contexte difficile.*

*Chez nous, la solidarité s'est manifestée par la fabrication d'un millier de masques par nos petites mains que je remercie sincèrement. J'espère que l'on pourra mettre nos bénévoles à l'honneur et les remercier publiquement de leur travail. Elle s'est également manifestée à travers des petites attentions entre voisins et a permis parfois de tisser des liens d'amitié et d'entraide.*

*La situation était inédite et le pays a su réagir positivement sans nier l'impact important et les conséquences pour les mois à venir.*

*L'élection municipale de mars s'est déroulée dans un contexte très difficile pour tout le monde, ce qui n'encourageait pas à participer au scrutin.*

*Je vous remercie chaleureusement de votre confiance. Votre conseil municipal renouvelé est conscient de l'importance de ses responsabilités. Il est soucieux de rester à votre écoute et veillera à tenir ses engagements.*

*Ce bulletin est le premier de la nouvelle équipe. Sa mise en page a été modernisée. Je vous invite à nous donner votre avis à travers le questionnaire qui est joint afin de poursuivre notre réflexion sur son évolution.*

*Au moment du déconfinement, la réouverture de l'école a nécessité une grande organisation. Grâce à l'implication de la directrice, du personnel et des élus, nous avons pu faire une rentrée le 14 mai en respectant le protocole sanitaire très strict. Au fil des semaines, nous nous sommes adaptés à l'évolution de la situation et accueilli tous les élèves dès que cela a été possible.*

*Lors de la rénovation de l'école en 2014, les plafonds et les sols des classes n'avaient pas été refaits. Ces travaux s'avèrent nécessaires maintenant pour des questions de confort phonique. Ils seront réalisés aux vacances de la Toussaint et de février et seront accompagnés de la réfection des peintures.*

*L'aménagement et la sécurisation de la Pesnais sont en cours. Nous espérons qu'ils apporteront le résultat escompté.*

*Les travaux de réfection de voirie auront lieu cette année à Maupertuis et à Couaqueux. Ils devraient être réalisés en septembre.*

*Le conseil de DINAN AGGLOMERATION a été installé récemment. Arnaud LECUYER a été reconduit dans ses fonctions de Président. Il sera entouré de 15 vice-présidents et d'un conseiller délégué.*

*Nous en sommes à la 4<sup>ème</sup> année de fonctionnement. Des choses importantes ont été réalisées, la dernière en date est le PLUi. Il reste beaucoup de travail mais ce mandat ne fait que commencer.*

*Le territoire de Dinan Agglo est vaste, il comprend des communes rurales, urbaines et côtières. Les besoins ne sont pas les mêmes et les préoccupations des uns ne sont pas forcément les préoccupations des autres. Néanmoins, une communauté d'agglomération doit rester proche de toutes ses communes membres. L'angoisse des petites communes est d'être englouties dans la masse et de devenir invisibles et inaudibles. C'est pourquoi, Dinan Agglo doit s'adapter à son territoire pour répondre aux besoins de la population et apporter les services et les équipements qui correspondent aux spécificités des différentes communes.*

*Je ne peux pas terminer cet éditorial sans évoquer Louis L'HERMITTE. Il laisse le souvenir d'un homme dévoué et sympathique, ayant rempli ses fonctions avec enthousiasme et conviction.*

*La vie des petites communes est souvent liée à celle de ses habitants, et notamment celle de ses élus. Nous nous réjouissons de leur bonheur et nous compatissons à leur douleur.*

*Je vous demande de prendre soin de vous et vous souhaite un bel été.*

**Le Maire,  
Georges LUCAS**

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 voici la nouvelle équipe. Elle se compose du Maire, de 3 adjoints, de 3 conseillers délégués, de 8 conseillers municipaux et de 2 conseillers complémentaires.



*Au 1<sup>er</sup> rang de gauche à droite :*

**Frédéric PERON**

Conseiller délégué à la jeunesse et aux associations.

**Pierre SIMON**

Conseiller délégué aux bâtiments communaux et cimetière

**Isabelle RICHEUX**

Adjointe à la communication

**George LUCAS**

Maire

**Sandrine JUHEL**

Adjointe aux finances et affaires scolaires

**Christophe PACE**

Conseiller municipal

**Céline BUCAILLE**

Conseillère liste complémentaire

*Au 2<sup>ème</sup> rang de gauche à droite :*

**Pascal L'HERMITTE**

Conseiller municipal

**Caroline HAYCOX**

Conseillère déléguée au fleurissement et espaces verts

**Bernard KERGOSIEN**

Conseiller municipal

**Anne THIBAUT**

Conseillère municipale

**Frédéric BEAUCHAMP**

Conseiller municipal

**Marie MALLET**

Conseillère municipale

**Denis GOUPIL**

Adjoint à la voirie et réseaux

**Virginie HENNOTE**

Conseillère municipale

**Brigitte PETIPAS**

Conseillère municipale

**Cédric GORIN**

Conseiller liste complémentaire

### COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020

Une minute de silence est respectée en mémoire de Mr Louis L'HERMITTE, conseiller municipal de 1983 à 2014 et adjoint de 2001 à 2014. Louis est décédé le 29 janvier.

#### **Compte administratif et compte de gestion 2019 – Commune**

##### Résultat de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement : excédent de 212 456.80 €

Section d'investissement : déficit de 90 735.10 €

##### Résultat de clôture

Section de fonctionnement : excédent de 884 768.04 €

Section d'investissement : déficit de 104 982.83 €

Soldes des restes à réaliser en section d'investissement : 26 866.69 €

##### Affectation du résultat :

c/ 1068 : recettes d'investissement : 131 849.52 €

c/002 : recettes de fonctionnement : 752 918.52 €

#### **Compte administratif et compte de gestion 2019 – Lotissement**

##### Résultat de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement : déficit de 30 823.60 €

Section d'investissement : 0 €

##### Résultat de clôture

Section de fonctionnement : 0 € (excédent 2018 : 30 823.60 – déficit 2019 : 30 823.60 €)

Section d'investissement : 0 €

#### **Sécurisation du village de La Pesnais**

##### Attribution du marché de travaux

2 entreprises ont répondu à la consultation.

Après examen des offres, le conseil municipal attribue le marché à l'entre prise EVEN de Pleurtuit.

Montant de l'offre de base : 29 946.25 € HT

Option 2 : enrobé de couleur beige : 25 200.00 € HT

Option 4 : fourniture et pose de séparateur de voie franchissable : 9 375.00 €

Montant total du marché (MAPA) : 64 521.25 € HT, 77 425.50 € TTC

#### **Extension de l'éclairage public sur la VC 19**

Validation du projet présenté par le SDE 22 : tranchée de 220 ml avec pose de fourreaux, fourniture et pose de 5 mâts et lanternes, création d'une commande d'éclairage. Coût 21 000 € à la charge de la commune.

Le choix d'un nouvel abribus est reporté.

Remplacement du coffret de commande d'éclairage public du Bourg : validation du projet du SDE 22 : coût 1187 € à la charge de la commune.

SDE22 - Avenant à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies : signature de la convention avec le SDE 22.

**Dinan Agglomération** : convention de gestion des eaux pluviales urbaines

Le conseil approuve le principe d'une convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la Commune conviennent de l'organisation du service public de gestion des eaux pluviales urbaines.

Rapport 2018 sur les déchets : examen du rapport. Une observation est faite concernant le camion qui collecte les plateformes de tri sélectif. En effet, il arrive que la bâche du camion ne soit pas fermée et que les déchets s'envolent.

Rentrée scolaire 2020-2021 : demande de dérogation pour renouvellement de la semaine de 4 jours, en accord avec le conseil d'école.

Enquête publique pour dragage de la Vilaine et du canal d'Ille et Rance : avis favorable.

Fauchage des talus : validation de devis de la société ETAR pour le fauchage des talus et des accotements.

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 25 MAI 2020**

### **Installation du conseil municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Georges LUCAS, Maire, en présence de tous les membres du conseil municipal. Après l'appel nominal, il a rappelé le résultat constaté aux élections municipales du 15 mars 2020 et a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux : Georges LUCAS, Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Isabelle RICHEUX, Pierre SIMON, Bernard KERGOSIEN, Pascal L'HERMITTE, Frédéric BEAUCHAMP, Caroline HAYCOX, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Frédéric PERON, Virginie HENNOTE, Anne THIBAUT, Marie MALLET.

En tant que doyen d'âge, Georges LUCAS a conservé la présidence. Le conseil a choisi Sandrine JUHEL comme secrétaire et Anne THIBAUT et Marie MALLET comme assesseurs.

Sandrine JUHEL a fait la lecture de la Charte de l'Elu Local qui a été remise à chaque élu.

### **Election du Maire**

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 et L.2122.7 du CGCT (vote à bulletin secret et à la majorité absolue. 3 tours de scrutin possibles).

Georges LUCAS s'est porté candidat.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1<sup>er</sup> tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : **Georges LUCAS, 14 voix**. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans sa fonction.

## Election des adjoints

Le maire, Georges LUCAS, a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 4 adjoints au maximum et 1 au minimum.

En application des dispositions antérieures, la commune disposait jusqu'à ce jour de 4 adjoints.

Le Maire a proposé de réduire le nombre d'adjoints et de passer à 3. En complément, il propose de développer les responsabilités et donc de confier des missions précises à des conseillers municipaux qui deviendront des conseillers délégués pour une gouvernance élargie.

Il a précisé que les conseillers délégués ne sont pas élus mais désignés par arrêté du Maire.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à 3 le nombre des adjoints du Maire.

Le Maire a constaté qu'une seule liste est déposée, celle conduite par Sandrine JUHEL pour la liste "Les Champs-Géraux pour tous".

1<sup>er</sup> tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins : 15

Bulletin blanc : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste "Les Champs-Géraux pour tous". Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation : 1<sup>ère</sup> adjointe : Sandrine JUHEL, finances et affaires scolaires, 2<sup>ème</sup> adjoint : Denis GOUPIL, voirie et réseaux, 3<sup>ème</sup> adjointe : Isabelle RICHEUX : information et communication.

## Création de 3 postes de conseillers délégués

L'article L.2122-18 du CGCT permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ décide à l'unanimité de créer 3 postes de conseillers délégués.

⇒ charge Mr le Maire de prendre les arrêtés de nomination et de délégation de fonction : Pierre SIMON : bâtiments communaux et cimetière ; Caroline HAYCOX : fleurissement, embellissement, environnement ; Frédéric PERON : référent jeunesse et associations

## Questions diverses

Fonctionnement du conseil municipal : le Maire informe qu'il faudra mettre en place un règlement intérieur dans un délai de 6 mois. Les réunions 1 fois par mois seraient nécessaires afin de suivre au plus près l'actualité communale et communautaire et aussi de ne pas surcharger les ordres du jour. Denis GOUPIL propose le 2<sup>ème</sup> mardi à 20 H 30. Tous les élus sont d'accord.

Les réunions des adjoints et des conseillers délégués auront lieu également 1 fois par mois, en amont des réunions du conseil.

Les commissions municipales : chaque élu est invité à réfléchir à sa participation aux commissions, existantes dans le mandat précédent ou créées. Les commissions existantes pourraient être regroupées et des sous-commissions créées si besoin. Les commissions seront mises en place lors de la prochaine réunion.

#### Divers :

- Isabelle RICHEUX propose que chaque élu fasse un résumé des observations faites par les habitants pendant la campagne électorale. Ces observations seront étudiées en réunion de conseil.
- Caroline HAYCOX suggère que les élus qui le peuvent consacrent un après-midi bénévolement afin de faire un nettoyage de printemps des espaces communaux.

## CONSEIL MUNICIPAL du 9 JUIN 2020

### Mise en place des commissions

Le conseil municipal décide de créer 8 commissions, dont certaines seront divisées en sous-commissions.

Le Maire est membre de droit. Les adjoints (Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL et Isabelle RICHEUX) ainsi que les conseillers délégués (Pierre SIMON, Caroline HAYCOX, et Frédéric PERON) font partie de toutes les commissions.

<b>Commissions</b>	<b>Président (e)</b>	<b>Membres</b>
<u>FINANCES</u>	Sandrine JUHEL	Brigitte PETITPAS Frédéric BEAUCHAMP Pascal L'HERMITTE
<u>VOIRIE, signalisation, sécurisation, villages, bourg, lotissement</u>	Denis GOUPIL	Brigitte PETITPAS Christophe PACE Anne THIBAUT Bernard KERGOSIEN Pascal L'HERMITTE
<u>INFORMATION COMMUNICATION</u>	Isabelle RICHEUX	Brigitte PETITPAS Frédéric BEAUCHAMP Pascal L'HERMITTE
<u>BATIMENTS COMMUNAUX CIMETIERE</u>	Pierre SIMON	Virginie HENNOTE Christophe PACE
<u>ESPACES VERTS, fleurissement, embellissement, environnement</u>	Caroline HAYCOX	Marie MALLET Virginie HENNOTE Pascal L'HERMITTE
<u>VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE, SPORTS, CULTURE</u>	Frédéric PERON	Bernard KERGOSIEN Christophe PACE Pascal L'HERMITTE
<u>PERSONNEL</u>	Georges LUCAS	Anne THIBAUT Virginie HENNOTE
<u>ECOLE, affaires scolaires</u>	Sandrine JUHEL	Anne THIBAUT Marie MALLET

<u>PLUi</u>	Georges LUCAS	Brigitte PETITPAS Christophe PACE Frédéric BEAUCHAMP Pascal L'HERMITTE
<u>APPEL D'OFFRES</u>	Georges LUCAS	Titulaires : Denis GOUPIL Pierre SIMON, Caroline HAYCOX Suppléants : Frédéric BEAUCHAMP, Sandrine JUHEL, Frédéric PERON
<u>CCAS</u>	Georges LUCAS	Pierre SIMON, Marie MALLET Caroline HAYCOX Frédéric PERON Anne THIBAUT

### **Renouvellement de la CCID - Proposition liste des contribuables**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être constituée dans chaque commune. Cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

Proposition : JUHEL Sandrine, GOUPIL Denis, RICHEUX Isabelle, SIMON Pierre, KERGOSIEN Bernard, L'HERMITTE Pascal, BEAUCHAMP Frédéric, HAYCOX Caroline, PETITPAS Brigitte, PACE Christophe, PERON Frédéric, HENNOTE Virginie, THIBAUT Anne, MALLET Marie, BUCAILLE Céline, GORIN Cédric, SIMON Michel, ADAM Yves, GILBERT Sylvie, HENRY Daniel, RAVARD Cécile, ADAM Bernard, ADAM Michel, L'HERMITTE Bertrand.

### **Représentants de la commune auprès de différentes instances**

Syndicat Départemental d'Energie (SDE), collège de Dinan

Délégué titulaire : Georges LUCAS

Délégué suppléant : Denis GOUPIL

Office des Sports : Georges LUCAS

CNAS : Délégué représentant les élus : Georges LUCAS - Délégué représentant le personnel : Mireille INCREDULE

### **Délégations du conseil municipal au Maire**

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales

Le conseil décide de déléguer à Mr le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- ♦ Décider du louage des choses (gestion des salles communales)
- ♦ Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- ♦ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- ♦ Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges
- ♦ Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code d'urbanisme que

la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal

- ♦ Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- ♦ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux
- ♦ Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

## **Indemnités de fonction des élus**

Les fonctions de Maire, adjoints et conseillers délégués donnent lieu à versement d'indemnités. Considérant que la commune se situe dans la strate de 1000 à 3500 habitants.

Considérant le barème maximal ayant pour référence l'échelle indiciaire de la fonction publique

Maire : 51.6 % de l'indice brut terminal (1027 au 01/01/2019)

Adjoints : 19.8 % de l'indice brut terminal (1027 au 01/01/2019)

Conseillers délégués : indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire attribuée au Maire et adjoints.

Considérant que le Maire et les adjoints souhaitent que les taux votés correspondent à 50 % des taux ci-dessus,

En conséquence, le conseil municipal décide de fixer :

- ♦ L'indemnité du Maire à 50 % du taux maximal, soit 25.80 % (1003.46 € / mois)
- ♦ L'indemnité des 3 adjoints à 50 % du taux maximal, soit 9.90 % (385.05 € / mois)
- ♦ L'indemnité des 3 conseillers délégués à 50 % du taux des adjoints, soit 4.50 % du taux maximal (192.53 € / mois)

Les indemnités de fonction seront versées à la date du 25 mai 2020.

## **Projet de futur lotissement**

Actuellement, il reste 1 lot à vendre dans le Domaine de la Gatinais et nous ne disposons d'aucune réserve foncière par ailleurs. Dans le PLUi, nous avons réservé 2 zones à urbaniser à court terme (OAP: Orientations d'Aménagement et de Programmation), :

1 – A l'entrée de l'agglomération, du côté terrain de foot : 0.60 ha

2 – Derrière le lotissement de la Châtaigneraie : 1.74 ha avec une autre zone à urbaniser à plus long terme située en profondeur (0.90 ha environ).

Nous avons été contactés par la société LAMOTTE Aménageur – Lotisseur qui serait intéressé par la 2<sup>ème</sup> opération, celle située derrière le lotissement de la Châtaigneraie. Le but serait d'acheter les terrains aux propriétaires, de faire les travaux d'aménagement nécessaires pour créer un lotissement (21 lots) et de les vendre ensuite à de futurs acquéreurs.

L'avantage est que la commune n'a pas d'investissements à faire et que les aménageurs sont des professionnels de l'aménagement foncier ayant des réseaux qui favorisent la vente.

La commune tient à conserver un droit de regard et de proposition sur le plan d'aménagement afin de réaliser une opération harmonieuse, valorisant notre territoire.

Le responsable de la sté LAMOTTE propose de rencontrer les élus pour présenter sa société et son projet. Le conseil est favorable et prévoit une rencontre le mardi 16 juin 2020.

Concernant la 1<sup>ère</sup> opération, celle côté terrain des sports, la commune conserverait la pleine gestion en achetant les terrains et en aménageant cette zone plus petite, nécessitant moins d'investissements.

## QUESTIONS DIVERSES

### Renforcement réseau Eau Potable La Ville Gromil

#### ♦ Poteau incendie

Des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sont en cours à La Ville Gromil sous la maîtrise d'ouvrage de Dinan Agglomération. La pose d'un poteau incendie est nécessaire. Le devis présenté par la société OUEST TP, entreprise mandataire co-contractante est de 2 196 € TTC. Le conseil municipal l'accepte et autorise les travaux.

#### ♦ Réseau eaux pluviales - La Ville Gromil

A l'occasion des travaux d'eau potable, le réseau d'eau pluviale est apparu détérioré sur 30 ml et il est nécessaire de le rénover.

Le devis présenté par la société OUEST TP, entreprise mandataire co-contractante est de 3 567.60 € TTC (terrassment, busage, revêtement en enrobé). Le conseil autorise le Maire à négocier une participation de l'entreprise à ces travaux supplémentaires qui sont liés à la tranchée du réseau d'eau potable.

### Ecole : le point sur la situation depuis le 14 mai par Sandrine JUHEL

La pandémie du COVID 19, avait contraint les écoles à fermer à compter du 14 mars. La reprise était possible à partir du 11 mai mais le protocole sanitaire très strict et pas facile à mettre en place a fait que l'école a réouvert le jeudi 14 mai.

Le protocole sanitaire imposait notamment un nombre maximum de 10 élèves en maternelle et 15 élèves en élémentaire. Les consignes de distanciation et de désinfection étaient également très contraignantes.

Plusieurs réunions avec Mme Marion LELIEVRE (directrice) et le personnel de l'école, ont été nécessaires. Une bonne concertation et de la bonne volonté de chacun a permis une rentrée le 14 mai. 2 groupes dans un 1<sup>er</sup> temps : les élèves des 3 classes sont reçus en groupe A (lundi et mardi), et groupe B (jeudi et vendredi) afin d'accueillir au moins 2 jours par semaine les élèves qui souhaitaient revenir à l'école. Il faut rappeler que les enfants de soignants étaient prioritaires et qu'il fallait réserver leurs places.

Un 3<sup>ème</sup> groupe a été créé à compter du 2 juin pour accueillir en "garderie" les enfants dont les parents devaient reprendre leur travail (fin du chômage partiel). Ce groupe fonctionne essentiellement le jeudi et le vendredi.

Le service "cantine" a toujours fonctionné en repas chauds, servis au réfectoire en 2 services.

Le service "garderie" fonctionne avec un nouvel horaire (matin à partir de 7 H 50 et jusqu'à 17 H 30 le soir). La présence nécessaire du personnel pour le nettoyage et la désinfection des locaux ne permettait pas de conserver les horaires habituels.

L'école de Plesder fonctionne un peu différemment (les TPS et PS ne sont pas accueillis et 2 groupes de garderie étaient mis en place pour l'accueil des enfants tous les jours). Les repas froids sont servis soit dans les classes, soit en extérieur lorsque le temps le permet.

Travaux route de la Pesnais (aménagement et de sécurisation). Programme prévisionnel : terrassment pour l'éclairage public entre le 15 et le 26 juin, livraison du matériel d'EP entre le 29 juin et le 3 juillet, travaux d'aménagement à partir du 13 juillet.

Cimetière : une personne s'est plainte que des graviers s'étaient retrouvés sur la tombe d'un membre de sa famille et pensait que c'était lié à la tonte faite par le personnel. Après vérification, cela n'est pas possible car il n'y a pas d'espace vert à proximité. Il s'agit plus vraisemblablement de malveillance et elle nous demande de faire le nécessaire pour sécuriser le cimetière.

Malheureusement, ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> fois que différents actes de malveillance sont signalés mais comment apporter une réponse qui permette à la fois de laisser l'accès libre à toutes les personnes qui

souhaitent venir au cimetière et contrôler les visites pour s'assurer que rien n'est dégradé ? Il est impossible de mettre une personne à surveiller.

La même personne a fait des observations sur la non propreté du cimetière. Il est difficile de le maintenir toujours propre, surtout en cette saison. Voir la possibilité d'enrober les allées mais difficulté avec les caveaux dont les ouvertures sont en façade. Voir aussi l'achat d'un brûleur mais nécessité d'une attention particulière pour ne pas dégrader le bord des stèles.

Radar pédagogique : Denis Goupil évoque le radar pédagogique mobile situé à l'entrée du bourg en venant de la forêt. La restitution des éléments enregistrés n'a pas encore eu lieu et il faudrait aussi penser à le changer de place.

La commission voirie se réunira le samedi 27 juin (différents points à voir). Les travaux de rénovation seront faits cette année sur la boucle de Maupertuis (700 m environ).

Prochaines réunions :

Commission information : jeudi 18 juin

Commission finances : lundi 22 juin

Conseil municipal : 7 et 21 juillet (vote du BP)

## CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2020

### Election des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre

Le bureau a été constitué de Georges LUCAS, Maire, Anne THIBAUT et Marie MALLET, conseillers les plus jeunes, Pierre SIMON et Bernard KERGOSIEN, conseillers les plus âgés, Sandrine JUHEL, secrétaire. Le Maire précise que les délégués sont élus sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Il indique que le conseil doit élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Candidature : liste "Les Champs-Géraux pour Tous"

- 1- Georges LUCAS
- 2- Sandrine JUHEL
- 3 - Denis GOUPIL
- 4- Isabelle RICHEUX
- 5- Pierre SIMON
- 6- Caroline HAYCOX

### Election

Nombre de votants : 14

Bulletin nul : 1

Suffrages exprimés : 13

Liste "Les Champs-Géraux pour Tours" : 13 voix

### Proclamation des résultats :

Délégués titulaires :	Georges LUCAS Sandrine JUHEL Denis GOUPIL
Délégués suppléants :	Isabelle RICHEUX Pierre SIMON Caroline HAYCOX

## **Compte rendu des commissions**

1°) **INFORMATION** le 18 juin concernant le bulletin municipal

Questionnement sur le mode de fabrication (imprimerie ou la mairie) et sur le mode de parution (réduire le papier ?)

Propositions pour redynamiser le bulletin (couleurs, contenu...)

Sur la question de faire participer les citoyens, Denis GOUPIL pense que le bulletin doit rester de la prérogative du conseil, qu'il peut être "délicat" de l'ouvrir aux citoyens. Frédéric BEAUCHAMP répond que l'idée est plutôt de connaître ce que les campogéausiens pensent ou attendent du bulletin et d'y insérer de nouvelles rubriques. Bien évidemment, le conseil reste maître des sujets. L'idée de faire un sondage est émise, sondage qui serait glissé dans le prochain bulletin. Frédéric BEAUCHAMP propose de rédiger le questionnaire.

Proposition également d'une page Facebook où l'information arrive aux gens et non les gens qui vont la chercher. Créer un réseau.

2°) **FINANCES** le 22 juin

Sandrine JUHEL fait le compte rendu.

En fonctionnement : examen des taux des taxes et des subventions aux associations

En investissement : orientations budgétaires : remboursement du capital des emprunts, crédits engagés en 2019 et payés en 2020, travaux de sécurisation de la Pesnais, travaux à l'école (cf commission des bâtiments), rénovation des foyers d'éclairage public, plan bibliothèque école (achat de livres et de meubles de rangement), photocopieur pour la mairie, matériel pour la cuisine de la salle polyvalente et du mobilier pour la maison communale et/ou l'espace jeunes, frais d'acquisition de terrains et de notaire dans le cadre des régularisations cadastrales, busage, panneaux de police (cf commission voirie), poursuite de plan d'accessibilité des locaux, véhicule du service technique, réserve foncière.

Vote des taux : Le Maire informe le conseil municipal que le taux de la taxe d'habitation est gelé en 2020 à hauteur de 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux pour la taxe d'habitation. En ce qui concerne la taxe foncière, le conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2019, à savoir

Taxe sur le foncier bâti : 12.39

Taxe sur le foncier non bâti : 56.68

Vote des subventions : Le conseil vote les subventions suivantes : Etoile Sportive : 500, , APE : 715 - Société de Chasse : 540 - Club du 3<sup>ème</sup> Age : 275 – FNACA : 170 - Entente du Brice : 430 - S TEAM : 275 - Los Campos : 170 - Pétanque Géausienne : 430 - Au Fil des Champs : 170 - Les Classes : 170 - Le Jardin des Hérissons : 275 – CCAS : 5 000 - Cercle Culturel Rance Linon : 105 - Amicale Laïque Evran : 75 - Chambre des Métiers Dinan : 100 - Croix d'Or Dinan : 22 - Secouristes Actifs Dinan : 30 - Centre anticancéreux St Brieuc : 130 - APAJH des Cd'A : 15 - Paralysés de France : 15 – Hameçon : 30 – Téléthon : 100 - France Adot : 30 – RASED : 118 - Comice Agricole : 646 (pas de versement, comice annulé) - Saveurs du Poudouvre : 30.

3°) **VOIRIE** le 27 juin

Denis GOUPIL fait le compte rendu.

La commission s'est rendue dans différents villages. Un gros problème d'écoulement des eaux pluviales est apparu à la Hérissonnais lors des fortes pluies du 17 juin. Des travaux de renouvellement du réseau sont nécessaires. Nous avons sollicité le service dédié de Dinan Agglo et demandé des devis à 3 entreprises. Les devis reçus sont difficilement comparables, des précisions sont nécessaires.

Pascal L'HERMITTE dit que les phénomènes climatiques importants risquent de se reproduire et qu'il serait intéressant de se poser la question de savoir comment ralentir le flux des eaux pluviales plutôt que de vouloir absolument les capter (prévention en amont). La commission environnement pourrait étudier les points sensibles.

Dans les autres villages passés en revue (Déluge et Bas Déluge, L'Aunay, St Geffroy, Béranger, Couamihac, Le Chêne, La Pesnais, l'agglomération, la Ville Gromil, Grammont) différents travaux d'entretien seront nécessaires, ainsi que la pose de panneaux de police. L'inventaire des besoins est fait.

A Bloc, une maison en ruine est dangereuse. Il est difficile de contacter les différents héritiers. Un courrier a été envoyé en recommandé pour alerter encore une fois sur la dangerosité. Nous avons également pris contact avec ENEDIS pour le fil qui repose sur cette ruine. ENEDIS va faire le nécessaire de son côté.

#### 4°) BATIMENTS, le 30 juin

La commission s'est concentrée sur les travaux nécessaires à l'école : isolation phonique par des plafonds suspendus, luminaires des plafonds, sols et peintures. L'isolation phonique est demandée par une enseignante car sa classe est sonore, phénomène accentué par le parquet qui n'est plus très jeune. La question se pose de savoir si on fait des travaux seulement dans certaines classes ou dans toutes les classes. Après réflexion, le conseil décide de réaliser l'ensemble des travaux dans les 4 salles. Des devis ont été demandés mais sont difficilement comparables. Des précisions sont nécessaires. Les interventions des entreprises devront être coordonnées et réalisées en 2 parties, aux vacances de la Toussaint et de février.

#### Photocopieur pour la mairie

Le conseil décide d'acheter un copieur RICOH IM3500 avec meuble support à la société AMTRUST, au prix de 3 995 € HT.

Le coût de la maintenance sera fixe pendant toute la durée du contrat de 5 ans : copie en noir et couleur : 0.0037 / page.

Le copieur actuel de la mairie sera déplacé à l'école qui a disposé jusqu'à la fin de l'année scolaire d'un copieur de prêt.

#### Retour sur la présentation de LAMOTTE Aménageur pour le projet de lotissement

La société LAMOTTE Aménageur nous a présenté le 16 juin son projet de création d'un lotissement à la sortie ouest du bourg.

L'entreprise LAMOTTE Aménageur est historiquement bretonne mais se développe au niveau national. Elle gère les aménagements de lotissements mais ne construit pas de maisons.

La situation géographique de la commune au carrefour de plusieurs bassins d'emploi intéresse la société, ainsi que les contraintes de densification qui ne sont pas trop importantes (lot d'environ 400 m<sup>2</sup>).

Le site : derrière le lotissement de La Châtaigneraie, sur la route de La Ville Gromil. 2 zones (1AUh2 et 2AUh). Promesses de vente et accords des propriétaires sont acquis.

Projet : l'aménagement respectera le règlement du PLUi, ainsi que les OAP. Travail avec le cabinet d'urbaniste QUARTA

Les accès et les réseaux vers la zone 2AUh seront prévus. Les arbres seront conservés, ainsi que les haies, ils ne seront pas vendus avec les lots pour les préserver. Tous les réseaux ont été étudiés. La voirie sera partagée (pas de trottoirs pour casser la vitesse).

Environ 25 lots en 2 tranches (1<sup>ère</sup> : environ 12 lots). 450 m<sup>2</sup> environ par lot avec une estimation du prix à 40 000 €.

Logements sociaux ? peut-être mais seulement si un bailleur est intéressé.

Après discussion, le conseil municipal décide par 13 voix, (Sandrine JUHEL s'abstient) de ne pas présenter un droit de préemption sur la vente des terrains concernés et de laisser la société LAMOTTE réaliser son projet. La municipalité sera associée au plan d'aménagement.

Concernant la zone située entre Frolou et le Bourg, l'orientation est de prendre contact avec les propriétaires des terrains en vue de l'acquisition pour y aménager dans le futur un lotissement communal de 7 lots environ. Mr le Maire est chargé de faire les démarches.

### Convention avec Dinan Agglo pour l'achat de masques COVID 19

Considérant le CORONAVIRUS qui a envahi le pays et la nécessité de mettre en œuvre tous les moyens pour lutter contre l'épidémie.

Considérant que la tension sur la production de masques n'est pas compatible avec les délais habituels de mise en concurrence et de consultation.

Considérant que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Afin de réaliser une économie d'échelle et de mutualiser les procédures de passation de marché, un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes a été créé. Nous avons commandé 950 masques adultes et 106 masques enfants. L'Etat a participé à hauteur de 1 € par masque et Dinan Agglomération contribue pour 50 %. Le prix de revient pour les communes est de 1.46 € TTC par masque adulte et 2.19 € TTC par masque enfant. Coût total pour notre commune : 1 619.14 € TTC.

En ce qui concerne les masques fabriqués par nos "petites mains", l'achat du tissu et des élastiques a coûté 465 €. Un gros rouleau de tissu a également été donné, ce qui a permis de réaliser en tout près de 1 000 masques pour ce prix très modique, grâce à l'élan de solidarité de nos couturières bénévoles. De plus, grâce à la réactivité de Caroline HAYCOX qui a pris les choses en main très rapidement, les masques "faits maison" ont pu être distribués à toute la population le 8 mai, juste à temps pour le déconfinement.

### Inventaire complémentaire des cours d'eau

Dans le cadre de la mise à jour de la cartographie départementale des cours d'eau, la commission locale de l'eau du SAGE a demandé à Dinan Agglomération de réaliser un complément d'inventaire sur les collectivités de son territoire.

Dans notre commune, des sections ont été rajoutées à l'inventaire réalisé en 2007 par le bureau d'étude Thierry COIC. Il s'agit de la section au nord-est correspondant au ruisseau du Pont aux Chats et de la section au nord-ouest correspondant à un affluent du ruisseau du Gué Parfond. Le conseil valide ce complément.

Création d'une adresse postale pour le lotissement de la Ville Gromil : la création d'une adresse après la numérotation complète d'un village est compliquée car il faut qu'elle soit parlante à tous pour bien situer l'endroit et pas longue dans le libellé. Le propriétaire du lotissement a donné son avis et différentes hypothèses sont avancées. La décision est reportée à la prochaine réunion pour se donner le temps de la réflexion.

### Recouvrement des produits communaux – Autorisation de poursuite

Afin de faciliter le recouvrement des produits locaux, le conseil décide d'étendre l'autorisation d'engager les poursuites sans signature préalable à tous les actes et ceci à titre permanent. L'autorisation est valable pour l'ensemble des opérations relevant du budget principal et annexe.

## Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population

Mme Mireille INCREDULE est désignée comme coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu en début 2021.

## Les Bruyères : porcheries et antenne relais

Suite au mail envoyé à la mairie par Mr Mickael ETIENNE et transmis à sa demande à tous les membres du conseil, le Maire fait un rappel de l'historique du dossier des porcheries construites par la SCEA des Menhirs au village des Bruyères.

Le 16 avril 2020 : la SCEA a déposé une nouvelle demande, à savoir :

Construction d'une porcherie avec locaux techniques

Construction d'une fosse à lisier (1800 m3)

Les anciennes porcheries (2492 places) sont en cours de démolition (PC de 2015).

Certains riverains sont mécontents de cette demande qui a été déposée pendant le confinement ce qui, d'après eux, les a privés d'une consultation du dossier. Mais, les pièces d'une demande de PC ne sont consultables qu'après décision ; les tiers ont alors un délai de 2 mois pour porter un recours. Les riverains sont inquiets de toutes les nuisances que ce projet peut apporter. Etant donné que la commune de Lanvallay est impactée (section de Tressaint), nous les avons informés. Des contacts ont eu lieu avec le Maire de Lanvallay et le dirigeant de la SCEA. Le dossier d'urbanisme est en cours d'instruction.

Concernant l'antenne relais FREE, les riverains se plaignent d'une information insuffisante et souhaitent une mesure des ondes générées. La procédure leur a été communiquée.

## Secrétariat de mairie : modification des horaires d'ouverture au public

Pendant les congés annuels de la secrétaire (du 10 août au 2 septembre), la mairie sera fermée le matin mais ouverte au public l'après-midi (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

## CONSEIL MUNICIPAL du 21 JUILLET 2020

### Réfection réseau Eaux pluviales à la Hérissonnais

Le conseil a décidé lors de la réunion du 10 juillet dernier de réaliser des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales à La Hérissonnais.

3 devis sont présentés.

Le conseil choisit celui de l'entreprise COLAS pour la somme de 12 080 € HT. Vu la complexité de l'ouvrage, des travaux supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires en cours de réalisation.

Le conseil autorise le Maire à faire faire ces travaux s'ils sont indispensables pour la bonne exécution de l'installation.

### Travaux à l'école

Le conseil a décidé lors de la réunion du 10 juillet dernier de réaliser différents travaux à l'école.

Plusieurs devis sont présentés par corps de métier. Le conseil choisit :

Plafonds suspendus : SARL MANIVEL pour 5 550 € HT

Electricité pour luminaires : EURL HENNOTE Xavier pour 2 900 € HT

Sol : SARL MIRIEL pour 12 500 € HT

Peinture : SARL TOUT EN COULEURS pour 5 609 € HT

Les travaux seront réalisés en 2 tranches, pendant les vacances de la Toussaint et celles de février. Les entreprises devront se coordonner afin que les plannings soient respectés.

## **Vote du BP 2020 – Commune**

Le conseil vote à l'unanimité le budget 2020 de la COMMUNE comme suit :

Section de fonctionnement : 1 389 351.52 €

Section d'investissement : 953 541.35 €

## **Vote du BP 2020 – Lotissement**

Le conseil vote à l'unanimité le budget 2020 du LOTISSEMENT comme suit :

Section de fonctionnement : 30 192.00 €

Section d'investissement : 0

## **Création d'une adresse à la Ville Gromil**

Le conseil décide de créer une adresse pour le lotissement de 6 lots construit à La Ville Gromil.

Son nom sera "Le Courtil Ville Gromil". Les numéros iront de 1 à 6.

## **Désignation d'un correspondant Défense**

Mr Frédéric PERON est désigné comme le correspondant Défense de notre commune.

## **Hôpital de Dinan - Soutien à la maternité**

Le Maire rappelle la situation difficile de la maternité depuis plusieurs mois.

Les conditions actuelles ne permettent pas un fonctionnement pérenne de la maternité accouchante si les moyens humains et matériels ne sont pas mis en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Soutient le projet d'un hôpital de plein exercice à Dinan avec une maternité accouchante pérenne

Demande à l'ARS d'assumer le plan de relance à la hauteur des besoins

Demande aux parlementaires d'élaborer et promouvoir les propositions de loi assurant la présence de médecins là où le service public le requiert, assortis de systèmes de rémunérations équitables et viables

## **QUESTIONS DIVERSES**

**CCID** : les services fiscaux ont communiqué la liste des personnes qu'ils ont retenues pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

**Titulaires** : Georges LUCAS, Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Isabelle RICHEUX, Pierre SIMON, Frédéric PERON, Bernard KERGOSIEN

**Suppléants** : Pascal L'HERMITTE, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Anne THIBAUT, Marie MALLET

**Bulletin** : le petit questionnaire préparé par Frédéric BEAUCHAMP concernant la future présentation du bulletin sera glissé dans le prochain qui sortira fin juillet. Il sera de format A5, la réponse sera à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

**Dégâts des eaux à la Hérissonnais** : la personne qui a subi des dégâts lors des fortes pluies du 17 juin a fait une déclaration de sinistre auprès de son assurance. Une expertise aura lieu le 3 août.

**Dinan Agglomération** : l'élection du Président et des vice-présidents a eu lieu le 16 juillet : Arnaud LECUYER, seul candidat, conserve la présidence. 15 vice-présidents ont également été élus, ainsi qu'un conseiller délégué.

Les conseillers communautaires et municipaux ont possibilité de candidater aux commissions ou syndicats qui leur sont ouverts.

## LA BIBLIOTHÈQUE

Nous voici déjà au milieu de cette année 2020 si perturbée par le "coronavirus -covid-19".

Bien-sûr, nous dû fermer la bibliothèque pendant le confinement mais elle est de nouveau ouverte au public avec les précautions qui s'imposent : port du masque, désinfection des mains avec le gel hydroalcoolique, sens unique de circulation.

Lorsque les livres reviennent après emprunt, ils sont désinfectés et mis en quarantaine.

C'est une équipe de bénévoles toujours motivée qui vous accueille le samedi matin de 10 H à 12 H.

La bibliothèque est fermée ce mois d'août, comme tous les ans. Reprise le 5 septembre.

Venez nombreux vous inscrire en famille, ce sera un encouragement pour continuer d'assurer ce service à la population.

Le tarif n'a pas changé depuis l'ouverture en 2006 : 5 € par famille et par an.

## ÉTAT CIVIL du 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUILLET 2020

### NAISSANCES

Guirec BALAN, Fautrel, le 31 mars

Maylon BIREMONT PICHON Résidence des Grands Tilleuls, le 25 mai

Lucas MAURICE, La Ville Gromil, le 26 juin

Arthur JUHEL, Couamihac, le 17 juillet

Mya BUCAILLE, La Ville Gromil, le 29 juillet

### MARIAGE

Sylvie CHAUVEL et Romain AUFFRET, La Basse Pesnais, le 20 juin

### DÉCÈS

Marie-Thérèse BRIGNON née BRASSET, Lot La Châtaigneraie, le 6 janvier

Claude BLANCHARD, Fautrel, le 8 janvier

Yvonne LE BOULER née BIGNON, La Silardais, le 13 janvier

Louis L'HERMITTE, La Daviais, le 29 janvier

Marie BRARD née LEBÈGUE, Couaqueux, le 24 mars

Philippe OLLIVIER, La Basse Pesnais, le 30 mars

Thierry DENOËL, La Basse Ville Gromil, le 14 avril

Marie RADOUX née HOMO, L'Ecuhel, le 22 mai

### NÉCROLOGIE de Mr Louis L'HERMITTE

Louis L'HERMITTE est décédé le 29 janvier dernier.

Il était né le 14 janvier 1938 aux Champs-Géraux. Il a vécu toute sa vie aux Champs-Géraux où il a exercé son activité d'exploitant agricole de 1961 à 1998.

Il avait été conseiller municipal de 1983 à 2014 et avait occupé le poste d'adjoint pendant 13 ans, de 2001 à 2014. Il avait en charge la voirie, fonction qu'il affectionnait particulièrement et qu'il occupait avec compétence et plaisir. Il était toujours disponible lorsqu'on le sollicitait.

En 2014, il avait obtenu la médaille vermeil d'honneur régionale, départementale et communale en récompense de plus de 30 années au service de la collectivité.

Au niveau associatif, il avait été président de la société de Chasse pendant 8 ans et membre de la FNACA depuis sa création en 1972. Il répondait toujours présent pour apporter son aide, sa bonne volonté et sa bonne humeur aux associations qui le sollicitaient.

Louis était une personne dévouée, généreuse et chaleureuse.



### FLEURISSEMENT POUR UNE COMMUNE PLUS JOLIE

Si vous avez la main verte et aimez rencontrer des amis tout en embellissant votre commune, je vous propose de me joindre pour échanger et donner un nouveau look fleuri à notre commune.

Je propose de créer un groupe de bénévoles pour planter et améliorer les parterres dans la commune, échanger des idées et boutures.

Nous allons commencer cet automne avec une réunion d'échange sur le sujet.

Si vous êtes intéressé(e) pour aider, communiquer et apprendre ensemble, n'hésitez pas à me contacter.

Caroline HAYCOX  
Conseillère déléguée aux espaces verts  
06 99 62 74 70

## RETOUR SUR LA FABRICATION DES MASQUES

Lors du confinement, le problème du manque de masques s'est posé pour préparer le déconfinement.

C'est pourquoi, sur mon impulsion et les contacts avec des bénévoles, nous avons créé le groupe sur le réseau social "WhatsApp" et nous avons communiqué les besoins, questions et astuces lors de nos échanges quotidiens.

Et nous avons enchaîné une vraie ligne de production.

Du tissu a été acheté par la mairie et un gros rouleau a également été fourni gratuitement par Laurence Maillard. Il a été coupé en carrés par des membres du conseil et leurs familles.

Une fois les bordures cousues, les carrés ont été distribués aux 8 femmes et 1 homme (!) pour transformer les carrés en masques, faire les plis et coudre les élastiques.

La dernière étape était le lavage et le repassage.

Nous avons d'abord fabriqué 450 masques en 2 semaines. Mais il a fallu accélérer la cadence pour être en mesure d'équiper chaque adulte de notre commune à l'heure du déconfinement. Nous avons produit plus de 950 masques à une vitesse incroyable !!

Les membres du conseil municipal ont livré un masque par habitant le vendredi 8 mai 2020.

Merci pour cet acte de solidarité

**Caroline HAYCOX**

## DISTRIBUTION de MASQUES à LA MAIRIE

Nous organiserons une distribution de masques en tissu **SAMEDI 8 AOÛT de 9 H à 12 H à la mairie.**

Les personnes qui ne pourraient pas se déplacer le 8 août pourront récupérer les masques ultérieurement pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

## RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS :

<p><b>CLUB du 3ème AGE :</b> Président : Georges LUCAS Tel : 06 15 40 62 69</p> <p><b>AU FIL DES CHAMPS :</b> Président : Pascal L'HERMITTE Tel : 06 16 66 15 16 <a href="mailto:contact@b17-29.com">contact@b17-29.com</a></p> <p><b>FNACA :</b> Président : Georges LUCAS Contact : Pierre SIMON</p> <p><b>APE PLES DER et CHAMPS-GERAUX :</b> Présidente : Nathalie LEROUX</p> <p><b>LES CLASSES :</b> Contact : Frédéric PÉRON Tel : 07 83 75 09 02 <a href="mailto:Lesclasses22630@gmail.com">Lesclasses22630@gmail.com</a></p> <p><b>LOS CAMPOS :</b> Présidente : Anaëlle TIGER Tel : 07.83.75.09.02 <a href="mailto:loscamposchampsgeraux@gmail.com">loscamposchampsgeraux@gmail.com</a></p> <p><b>ASSOCIATION DOMINIQUE SAVIO :</b> Président : Pierre SIMON Contact : Danièle GRISON 02.96.27.40.54</p>	<p><b>ETOILE SPORTIVE :</b> Président : Georges LUCAS Contact : Pascal GAUDIN Tel : 06.23.09.31.96 <a href="mailto:escg22@gmail.com">escg22@gmail.com</a> <a href="https://www.facebook.com/escg.champsgeraux.3">www.facebook.com/escg.champsgeraux. 3</a></p> <p><b>S.TEAM :</b> Président : Eric HENRY Tel : 02.99.04.77.29 /06.80.83.90.26 <a href="mailto:s.team22630@gmail.com">s.team22630@gmail.com</a> <a href="https://www.facebook.com/eric.steam.9?fref=ts">https://www.facebook.com/eric.steam.9?fref=ts</a></p> <p><b>ENTENTE DU BRICE :</b> Président : Joël RENAULT Tel : 02.96.27.44.51 <a href="mailto:joelrenault2@wanadoo.fr">joelrenault2@wanadoo.fr</a></p> <p><b>LA PETANQUE GÉRAUSIENNE :</b> Président : Hervé SEYRAT Tel : 07.82.10.50.19 <a href="mailto:herve.seyrat@laposte.net">herve.seyrat@laposte.net</a></p> <p><b>SOCIETE DE CHASSE LA GÉRAUSIENNE :</b> Président : Loïc BRANDILY</p> <p><b>YEHED'MAD BROTHERS :</b> <a href="mailto:yeahdmad@gmail.com">yeahdmad@gmail.com</a></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tout éventuel oubli ou erreur est involontaire. Pour toute modification, merci de vous adresser à la mairie.

### ETOILE SPORTIVE

La saison de foot avait bien commencé. Le club avait, pour la 1<sup>ère</sup> fois, disputé le 3<sup>ième</sup> tour de la coupe de France.

L'équipe en championnat a obtenu de bons résultats, elle a toujours été classée dans la 1<sup>ère</sup> partie du classement.

Malheureusement au mois de mars avec le coronavirus, la compétition s'est arrêtée ainsi que toutes les différentes manifestations prévues : le repas de l'élection de Miss Sports et le tournoi.

Une nouvelle saison va commencer. L'entraînement a repris et la programmation Coupe et Championnat reprendra fin août. En espérant que les règles sanitaires nous le permettent.

Nous faisons un appel aux joueurs qui ont envie de jouer au Foot : s'inscrire auprès des dirigeants.

Bonnes vacances.

**Georges LUCAS** 06 15 40 62 69

**Pascal GAUDIN** 06 23 09 31 96

[escg22@gmail.com](mailto:escg22@gmail.com)

## ENTENTE DU BRICE

La poule au riz de février et la course à pied du 8 mars ont pu se dérouler avant le confinement.

Vu la pandémie, la course du 19 juillet a été annulée en accord avec le vélo club dinannais.

Le repas "paëlla" prévu le 19 Septembre est également annulé, trop de risques vis à vis des participants et des bénévoles.

Tout est remis à l'année prochaine.

Bonnes vacances à tous.

**Le Président,  
Joël RENAULT**

## ASSOCIATION DOMINIQUE SAVIO

Comme chaque année, le couscous du 25 janvier 2020 a été une réussite ce qui permet de toujours améliorer notre salle et les alentours.

Bonnes vacances à tous.

**Le Trésorier,  
Joël RENAULT**

## FNACA

En raison de l'épidémie de coronavirus, la commémoration du 19 mars a été annulée, ainsi que le repas.

Le couscous prévu le 14 novembre n'aura lieu que si la réglementation le permet. A l'heure actuelle, cela nous semble compromis.

Nous sommes conscients que le plus important est de protéger la santé de tous.

**Le Président,  
Georges LUCAS**

## ASSOCIATION LES CLASSES

Après 20 ans de service, Eric Henri a décidé de se retirer. Nous le remercions chaleureusement pour son dévouement.

Le repas de la classe 0 aura lieu le samedi 3 octobre 2020 (heure et lieu restant à définir) dans le respect des gestes barrières et sous réserve de l'évolution favorable de la pandémie.

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire par téléphone au 07 83 75 09 02.

**Frédéric PERON**

## ASSOCIATION LOS CAMPOS

L'association est ouverte à tous les jeunes de la commune de leur entrée en 6<sup>ème</sup> jusqu'à leurs 20 ans. Elle a pour but de nous réunir une fois par mois afin d'échanger, de jouer et de préparer notre soirée annuelle.

Malheureusement, cette année la soirée n'a pas pu avoir lieu mais ce n'est que partie remise pour l'année 2021. Retenez la date du samedi 17 avril. Venez nombreux !

La réunion de rentrée sera le vendredi 4 Septembre à la mairie à 19h : présentation de l'association aux nouveaux membres et élection du bureau.

Passez de bonnes vacances.

**La Présidente,  
Annaëlle TIGER**

## AU FIL DES CHAMPS

Pour rappel notre association perpétue la mémoire de l'équipage d'un B 17 américain tombé sur le sol de notre commune en 1943. Elle s'intéresse également au patrimoine de la commune.

Autour de nos deux activités nous avons prévu une journée d'animations fin mai que nous avons annulée pour les raisons qu'il n'est pas besoin de rappeler.

Ce n'est que partie remise pour 2021 ou 2022...

Bel été à tous.. et soyez prudents!

**Le Président,  
Pascal L'HERMITTE**

## APE PLESDER – LES CHAMPS-GÉRAUX

L'APE agit pour vos enfants !

L'association des Parents d'Élèves est ouverte à tous les parents qui ont leur(s) enfant(s) scolarisé(s) dans les écoles de Plesder et/ou des Champs-Géraux !

À la sortie du confinement, grâce à nos actions, nous avons pu offrir aux enfants des 2 écoles des jeux pour améliorer leurs récréations et faire de superbes flashmob avec leurs maîtresses.

Cette année, étant donné que ni le vide-grenier, ni la kermesse n'ont pu avoir lieu, nous comptons sur votre présence au Vide ta chambre que nous organiserons un week-end de novembre 2020 à la salle des fêtes des Champs-Géraux.

D'ici là, rendez-vous à la rentrée du 1er septembre, autour d'un café d'accueil que nous organiserons dans la cour de l'école pour bien démarrer l'année et accueillir les nouveaux parents.

#Restons prudents

Suivez-nous sur notre facebook APE PLESDER / LES CHAMPS-GERAUX

L'équipe APE



## LE JARDIN DES HÉRISSEONS

Le Jardin des Hérissons, jardin pédagogique en agroécologie et permaculture a organisé de nombreux évènements depuis janvier 2017.

Concernant cette année 2020 un peu particulière, nous avons assuré les premiers thèmes de formation au fil des saisons avec plusieurs stagiaires d'horizons différents.

Nous prévoyons d'agrandir le projet sur une commune voisine au cours de l'automne.

Nous remercions la mairie des Champs-Géraux ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale pour leur soutien pendant ces trois années.

Nous maintenons malgré ce déplacement les thèmes de formations qui n'ont pas été abordés. Très bonne fin d'année à vous tous, en espérant qu'elle soit moins mouvementée que le début.

Dates et thèmes à venir :

Le samedi 26 septembre : multiplication végétative / révisions

Le samedi 7 novembre : hivernage / conservation des légumes en hiver

Date à définir : création d'une butte et le compost

L'équipe du jardin des Hérissons

Email: [jardindesherissons@gmail.com](mailto:jardindesherissons@gmail.com)

Tel: 0678754732 / 0668586017

[www.jardindesherissons.wixsite.com/jardin-des-herissons](http://www.jardindesherissons.wixsite.com/jardin-des-herissons)



## CLUB de l'AMITIÉ

Depuis le début de l'année 2020, le Club de l'Amitié marque une triste et sérieuse pause dans toutes ses activités, alors que nous venions de reconstituer le bureau pour les pérenniser.

Le retrait de la présidence de Mr Emile L'HERMITTE nous a amenés à cette évolution.

Ensuite, l'apparition du coronavirus nous a contraints et forcés à interrompre tous nos rassemblements. La dangerosité communicative était telle que toutes les autorités décisionnaires nous ont imposé cette cessation d'activité pour une durée indéterminée.

Il faut accepter cette mesure avec une souplesse d'esprit car elle est à la fois impérative et nécessaire devant cette pandémie qui nous touche tous, nous en particulier les personnes âgées. Nous devons donc nous montrer prudents et respecter impérativement toutes ces règles de protection qui ont été décidées.

Cependant, il ne faut pas tomber dans un pessimisme délirant qui nous ferait perdre toutes notions relationnelles. Alors soyons sérieux, réfléchis et appliqués. Ce n'est que dans ces conditions que nous pourrions éradiquer cette maladie aussi cruelle que sordide, mais aussi et surtout sournoise.

Si la Bretagne a été quelque peu épargnée lors de la première vague, le virus s'étant surtout développé dans des régions précises, actuellement par contre, nous constatons que ce virus se propage un peu partout, certes avec une intensité amoindrie mais il est encore bien présent. Alors si nous voulons reprendre nos activités rapidement, restons patients. Nous retrouverons en même temps notre convivialité si chère et si précieuse pour nous.

Une réunion de bureau sera organisée au début du mois de septembre pour examiner dans le détail l'évolution de ce fléau, ainsi que les directives qui seront promulguées par les autorités nationales, voire locales.

Nous espérons tous, avec enthousiasme évidemment, nous retrouver ensemble comme par le passé avec les mêmes envies et un grand plaisir.

Prenez bien soin de vous !

A bientôt

**Le Trésorier**  
**Marcel GOUILLAUD**

## RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES

NOM ACTIVITE	ADRESSE	TELEPHONE MAIL/SITE
<b>SH AMENAGEMENT</b> MENUISIER	Grammont	09 67 24 69 91
<b>ROGER JEAN-MARC</b> MAÇON	Couamihac	
<b>DEMIRCIOGLU NIHAT</b> CARRELEUR	Les Rabines	02 96 82 24 87
<b>NOBILET SERGE</b> PARQUET	Le Bourg	02 96 27 57 25
<b>AG PLAQUISTE</b> PLAQUISTE	La Basse Pesnais	06 49 52 92 93 / 06 17 68 55 30 <a href="mailto:ag.plaquit@gmail.com">ag.plaquit@gmail.com</a> <a href="http://agplaquiste.fr">http://agplaquiste.fr</a>
<b>EURL HENNOTE XAVIER</b> ELECTRICIEN	La Ville Gromil	06 22 20 43 66 <a href="mailto:hennote.xavier@orange.fr">hennote.xavier@orange.fr</a>
<b>METALLURGIE HAMON</b> MÉCANICIEN AGRICOLE	Couamihac	06 31 27 54 89
<b>ADAM PIERRICK</b> TRAVAUX AGRICOLES	Couamihac	02 96 27 40 50
<b>SARL HOUËL</b> NÉGOCE AGRICOLE NUTRITION ANIMALE LOGISTIQUE GRANULÉS pour POËLE	Les Landelles	02 96 27 41 02
<b>CARROSSERIE des LANDELLES</b>	Les Landelles	02 96 27 52 89
<b>RANCE ENROBÉS</b>	Le Vaugré	02 96 39 11 40
<b>SAS MALLET</b> TRAVAUX PUBLICS	La Ville Gromil	02 96 27 41 05
<b>GM COUVERTURE</b> COUVREUR		06 75 34 38 17 <a href="mailto:gm.couverture@hotmail.com">gm.couverture@hotmail.com</a>

<b>BISTROT DES CHAMPS</b> BAR/RESTAURANT	Le Bourg	02 96 27 57 25 <a href="mailto:lebistrotteschamps@gmail.com">lebistrotteschamps@gmail.com</a>
<b>E-Koo2</b> ACCOMPAGNEMENT DIFFUSION SUR LE WEB	Lot. La Lande de la Croix	06 22 45 38 49 <a href="mailto:contact@economie-du-savoir.com">contact@economie-du-savoir.com</a>
<b>ECURIES DES AUBRIAIS</b> ECOLE D'ATTELAGE	Les Aubriais	06 75 84 67 64
<b>FERME DE LA MOINERIE</b>	La Moinerie	02 96 27 48 55 <a href="http://lafermeendirect.fr">http://lafermeendirect.fr</a>
<b>KERALLIANCES</b> LIVRAISON DE PRODUITS LOCAUX et BIO	Béranger	06 60 95 86 28 <a href="mailto:contact@keralliances.fr">contact@keralliances.fr</a>
<b>GÎTES de LA LOHUAS</b>	La Lohuas	02 96 27 40 51 <a href="mailto:info@gitedinan.com">info@gitedinan.com</a> <a href="http://www.gitedinan.com">http://www.gitedinan.com</a>
<b>TASSIN Lorraine</b> GÎTE	Couaqueux	06 32 21 15 42 06 26 34 62 98 <a href="mailto:lorraine.tassin@gmail.com">lorraine.tassin@gmail.com</a>

Tout éventuel oubli ou erreur est involontaire. Pour toute modification, merci de vous adresser à la mairie.

## HORAIRES D'OUVERTURE de la MAIRIE du 10 AOÛT au 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE

Pendant cette période, la mairie sera ouverte l'après-midi au lieu du matin.

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 14 H à 17 H 30.

## BRUIT DE VOISINAGE – rappel de la RÉGLEMENTATION

L'arrêté préfectoral stipule que les bruits gênant le voisinage par leur intensité sonore sont interdits.

"Les travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués

Que les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 19 H 30

Les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H

Les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H

Les occupants des habitations doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits de musique ou une vibration intense perturbant le repos et la tranquillité des voisins

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive".

## EAUX DE DINAN

## INFOS PRATIQUES

Eaux de Dinan – Eau potable accueille de nouveau les consommateurs dans ses bureaux 9 Boulevard de Préval à QUEVERT. Il est préférable de prendre rendez-vous sur le site [www.eauxdedinan.fr](http://www.eauxdedinan.fr) ou par téléphone au 09 69 32 95 10. Les personnes qui ont des questions sur leur facture d'eau ne doivent pas hésiter à consulter le service.

### LA FERME DE LA MOINERIE

La ferme de la Moinerie installée sur la commune propose chaque fin de semaine des livraisons place Pierre Busnel vers 18h30 ou à la ferme le samedi matin.

Elle vend la viande de ses porcs et charcuteries ainsi que toute une gamme de produits locaux fermiers. Commandes à faire sur le site [www.lafermeendirect.fr](http://www.lafermeendirect.fr) ou par téléphone 02 96 27 48 55.

Livraison domicile possible sur demande

### MEMO

Site internet de la commune : [www.leschampsgeraux.fr](http://www.leschampsgeraux.fr)

La Mairie : [mairie.ch.geraux@wanadoo.fr](mailto:mairie.ch.geraux@wanadoo.fr)

### Tarifs de location des salles

Salle Polyvalente		Maison communale	
Commune	220 € (1 jour y compris cuisine)	Commune	135 € (1 jour y compris cuisine)
	260 € (2 jours y compris cuisine)		175 € (2 jours y compris cuisine)
Hors commune	340 € (1 jour y compris cuisine)	Hors commune	175 € (1 jour y compris cuisine)
	400 € (2 jours y compris cuisine)		230 € (2 jours y compris cuisine)
	Possibilité location sono et video		

Numéros de téléphone utiles	
Mairie	02 96 27 41 01
Ecole	02 96 27 47 38
Garderie	02 96 27 51 69
Salle polyvalente	02 96 27 52 71
SAMU	15
Pompiers	18 ou 112 (portable)
Hôpital Dinan	02 96 85 72 85
Polyclinique de la Rance	02 96 85 85 85
Dinan Agglomération	02 96 87 14 14
ERDF dépannage	09 726 750 22
Chenil Service	02 96 58 03 72